

ROUEN, le 6 octobre 2021



*Section CFDT des personnels  
de la Région Normandie*

**Monsieur Hervé MORIN**  
Président de la Région Normandie

Objet : Demande d'ouverture de négociations sociales

Monsieur le Président,

Lors de l'élaboration de l'agenda social 2021, il a été convenu d'engager au cours de l'année des discussions sur deux sujets qui sont au cœur des revendications de la **CFDT**.

- La lutte contre les discriminations ;
- Le maintien et le retour à l'emploi ;

Dans un premier temps, il était prévu de se réunir dans le cadre de temps d'échange associant les 5 organisations syndicales ayant présenté des listes lors des dernières élections professionnelles.

Suite à la première rencontre relative à la lutte contre les discriminations le 11 juin dernier, l'Administration a interrogé la **CFDT** pour connaître sa position quant à la mise en place d'un groupe de travail associant les seules organisations syndicales représentées au Comité technique.

Par courrier électronique en date du 29 juin, la **CFDT** a indiqué qu'elle souhaitait que cette thématique fasse l'objet d'un groupe de travail, s'agissant d'un sujet relevant de négociations sociales et « *ayant vocation à être soumis à l'avis du Comité technique* » (article 18 de la charte relative au dialogue social et à l'exercice du droit syndical). L'Administration nous a informé que « *pour tenir compte des retours de la CGT et de la CFDT* », elle proposait la composition suivante : « *2 représentants par organisation syndicale et la possibilité pour les 2 syndicats représentés au CT d'avoir chacun un représentant en plus* ».

Vous comprendrez que cette proposition n'est pas satisfaisante d'autant qu'elle ne répond pas à la composition fixée dans la charte relative au dialogue social.

L'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique a confirmé, dans son article 8 bis-II, que seules les organisations syndicales représentatives ont qualité pour négocier des accords au niveau de la collectivité.

C'est pourquoi, conformément à l'ordonnance précitée et au décret 2021-904 du 7 juillet 2021, la **CFDT** vous demande l'ouverture de négociations sociales sur les thèmes suivants :

- La lutte contre les discriminations ;
- Le maintien et le retour à l'emploi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la section Intercos **CFDT**  
de la Région Normandie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Mazurais'.

**Stéphane MAZURAS**